

Fiche de poste

Enseignant chargé de mission à la commission départementale

d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA)

Intitulé du poste	La Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré (CDOEA) examine et émet un avis sur les propositions d'orientation des élèves vers les SEGPA et les EREA.
Résidence administrative	Direction Des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Eure et Loir 15 Place de la République 28000 Chartres
Secteur d'intervention	Tout le département
Missions	<p>L'enseignant chargé de mission à la CDOEA a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ instruire les dossiers des élèves ▪ planifier et organiser les réunions de la commission avec l'IEN ASH ▪ préparer les réunions de la commission ▪ rédiger des comptes-rendus et des synthèses ▪ informer et conseiller les familles, les écoles, les collèges sur les modalités d'orientation vers les enseignements adaptés ▪ travailler en liaison avec les organismes et les professionnels intervenants auprès des élèves ▪ assurer le suivi des effectifs dans les établissements scolaires en liaison avec les services de l'inspection académique et l'IEN-ASH ▪ gérer les affectations des élèves en EGPA et EREA, conformément aux décisions de la CDOEA et suivre leur parcours tout au long de leur scolarité dans les enseignements adaptés, en liaison avec les directeurs des EGPA ▪ gérer les dossiers de demandes d'orientation en EGPA, de la réception à l'affectation ▪ réaliser régulièrement des enquêtes et des statistiques, indicateurs permettant de suivre l'évolution des EGPA et contribuer avec l'IEN ASH à la mise en œuvre de la politique départementale dans le domaine de l'adaptation scolaire ▪ assurer une liaison avec les enseignants référents et la MDPH pour les élèves handicapés scolarisés en EGPA dans le cadre du PPS validé par la CDAPH. ▪ se tenir informé de tout ce qui concerne l'ASH : pédagogie, évaluation, organisation, relations MDA/Education nationale...
Compétences particulières liées aux missions	<p><u>Textes de référence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation des élèves : <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 7-12-2005 • Les enseignements adaptés (SEGPA) : <ul style="list-style-type: none"> - Circulaire MEN n° 96.167 du 20 juin 1996 (BO n° 26/1996) - Note de service MEN n° 98-128 du 19 juin 1998 (BO n° 26 du 25 juin 98) - Circulaire MEN n° 2002-111 du 30 avril 2002 (BO n° 19 du 9 mai 2002) - Circulaire MEN n° 2006-139 du 29 août 2006 (BO n° 32 du 7 septembre 2006) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, compétences dans la médiation permettant de développer le travail en équipe ▪ Qualités de rigueur et d'organisation ▪ Bonne maîtrise des outils informatiques souhaitée (traitement de texte, tableur) ▪ Efficacité dans la gestion de son temps, dans la mise en place d'outils de travail ▪ Sens de l'organisation, de la rigueur, et esprit de synthèse. ▪ Confidentialité, discrétion. ▪ Disponibilité

Conditions d'exercice spécifiques	Emploi placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH en charge des enseignements adaptés et sous l'autorité du Directeur Académique. Il rend compte de son action à l'IEN de circonscription et à l'IEN ASH par un rapport d'activité annuel.
Qualifications requises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enseignant titulaire du CAPA-SH ou CAPPEI ou certificat antérieur reconnu comme équivalent ▪ Connaissances sur le système éducatif en général et plus particulièrement sur les enseignements adaptés du second degré ▪ Connaissance des structures du premier comme du second degré ▪ Connaissance des procédures d'orientation ▪ Connaissance du fonctionnement de la MDA
Quotité de travail	100%
Durée de la mission	

Fiche de poste enseignant Centre Du Langage (CDL)

Intitulé du poste	Référent "Dys"
Résidence administrative	Direction Des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Eure et Loir 15 Place de la République 28 000 Chartres
Secteur d'intervention	Centre du langage 28 – 1, rue du Faubourg Saint Jean 28000 Chartres Avec missions départementales
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'activité du Centre du Langage 28 : <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'étude des dossiers des enfants présentés en staff pour un avis pédagogique • Prendre contact avec les enseignants qui suivent l'enfant pour compléter l'information • Rencontrer les enfants pour compléter les bilans pédagogiques, si besoin • Proposer des aménagements, adaptations, moyens de compensation et préconisations dans le champ pédagogique • Contribuer à accompagner les familles dans la potentialisation des habilités familiales • Accompagnement du parcours de scolarisation • Suivre et accompagner les préconisations - Coordination avec différents organismes ou services qui assurent le suivi d'enfants vus dans le cadre du CDL28 <ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'activité de la circonscription ASH. - Aide et conseils aux équipes : <ul style="list-style-type: none"> • Dans la mise en œuvre et le suivi des préconisations proposées dans le PAP • Répondre aux demandes d'aides et de renseignements • Proposer les modalités d'accompagnement et de suivi de ces demandes - Formation : <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'outils d'aide, récolte de ressources et animation d'un réseau documentaire concernant les TSA. • Participation (conception, organisation, interventions et suivi) aux divers informations et formations proposées par le CDL 28 et l'Education Nationale • Participation aux actions de recherche initiées dans le cadre d'activité du CDL 28 et de l'Education Nationale • Elaboration conjointes de matériels pédagogiques spécifiques à l'intention des enseignants et des familles
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance réelle des problématiques liées aux troubles des apprentissages, de la scolarisation des élèves handicapés et des dispositifs spécialisés actualisée de manière permanente • Compétences relationnelles • Rigueur, méthode, sens de l'organisation et qualités rédactionnelles • Aptitudes à l'innovation pédagogique • Grande disponibilité • Capacité à communiquer et à transmettre • Savoir impulser, innover et accompagner • Esprit d'initiative • Maîtrise de l'outil informatique et multimédia • Capacité à participer à la conception de l'offre de formation • Capacité à être personne ressource
Conditions d'exercice spécifiques	Emploi placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH en charge des enseignements adaptés et sous l'autorité du Directeur Académique. Il rend compte de son action à l'EN de circonscription et à l'EN ASH par un rapport d'activité annuel.
Qualifications requises	CAPPEI ou CAPSAIS ou CAPA-SH
Quotité de travail	50% au CDLA / 50% à l'ASH.
Durée de la mission	

POSTE À EXIGENCE PARTICULIERE / À PROFIL

Intitulé du poste	Conseiller Pédagogique de circonscription
Affectation	Circonscription du 1 ^{er} degré
Résidence administrative	Circonscription du 1 ^{er} degré
Secteur d'intervention	L'ensemble de la circonscription
Missions	<p>Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré Le conseiller pédagogique contribue à conseiller, à accompagner, à assurer la formation des enseignants et des équipes. Pour cela, il est amené à apporter son expertise pédagogique à l'élaboration des projets d'école ou de cycles mais également à accompagner leur déclinaison dans les classes. Dans le cadre des priorités de la circonscription, il est amené à intervenir dans les conseils de cycle 3 regroupés ainsi que dans les travaux du réseau des directeurs d'écoles. Son action se traduit aussi dans des projets de liaisons GS-CP et/ou CM2-6^{ème}, ainsi que dans le volet pédagogique des conseils école-collège.</p> <p>Contribution à la formation initiale et continue des enseignants Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires : à ce titre l'accompagnement à l'entrée dans le métier des néo-titulaires première et deuxième année est privilégié. Dans le cadre de l'affectation d'enseignants contractuels, leur accompagnement sera assuré dès les premiers jours de leur prise de poste. Au sein de l'équipe de la circonscription, il contribue à la construction du plan de formation continue en lien avec les priorités définies par l'IEN. Il veille à l'organisation et à la mise en œuvre des animations pédagogiques ainsi qu'au suivi de modules de formation à distance. Au niveau départemental, sa contribution pourra être sollicitée pour des interventions dans le cadre de stages de formation continue. Sa participation à l'élaboration de ressources est également encouragée.</p> <p>Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative Collaborateur direct de l'IEN, il est amené à le représenter lors d'instances diverses et auprès de différents interlocuteurs, notamment dans le suivi des dossiers spécifiques qui lui sont confiés.</p> <p>Il veille également à la déclinaison, auprès des équipes, des orientations des groupes départementaux auxquels il contribue, notamment au travers de la conception, la mise en œuvre et l'accompagnement pédagogique de projets.</p>
Compétences particulières liées aux missions	<p>Les documents de référence sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le référentiel de compétences des enseignants (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) • référentiel du formateur <p>Il est tout particulièrement attendu du conseiller pédagogique:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ une expérience en matière de formation d'enseignants ; ➤ une attitude de veille pédagogique et institutionnelle ; ➤ des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif ➤ des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.

<p>Conditions d'exercice spécifiques</p>	<p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'IEN, dont les modalités sont précisées par une lettre de mission.</p> <p>Il apporte son appui aux enseignants, aux directeurs et aux équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires de la circonscription, dans tous les domaines d'enseignement. Il les conseille et les accompagne sur leur lieu d'exercice, ponctuellement ou dans la durée à entreprendre pour assurer le bon déroulement des parcours scolaires des élèves.</p> <p>Il veille à l'accueil et à l'intégration des professeurs des écoles stagiaires, des professeurs contractuels et des nouveaux titulaires dans l'équipe d'école.</p> <p>Il concourt à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école. Il accompagne et soutient les actions innovantes. Il contribue à l'animation de la vie de la circonscription, notamment grâce à l'organisation de temps forts et de rencontres.</p> <p>Il peut également être amené à participer à des conseils de cycle et à des conseils d'école pour y apporter son expertise.</p> <p>A l'issue de chaque année scolaire, un rapport d'activités présenté lors d'un entretien individuel avec l'IEN sera l'occasion d'évaluer la portée de son action et de redéfinir, en cas de besoin, le champ de son action dans l'équipe de la circonscription.</p>
<p>Qualifications requises</p>	<p>CAFIPEMF</p>
<p>Quotité de travail</p>	<p>100%</p>
<p>Régime indemnitaire</p>	
<p>Durée de la mission</p>	

Fiche de poste Coordonnateur AVS

Intitulé du poste	Coordonnateur du Service d'accompagnement Scolaire des élèves en situation de handicap
Résidence administrative	Les coordonnateurs sont affectés auprès de l'IEN de CHARTRES ASH
Secteur d'intervention	Tout le département
Missions	<p>Dans le cadre de l'objectif général de la scolarisation des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire, et face à la nécessité d'une aide humaine pour certaines situations de scolarisation individuelle, l'Education Nationale recrute et affecte un auxiliaire de vie scolaire (AVSi / AVSco) ou bien un emploi vie scolaire (EVS-ASEH).</p> <p>Leurs fonctions contribuent au développement qualitatif et quantitatif de l'inclusion dans les établissements scolaires du premier et du second degré.</p> <p>Actuellement un enseignant est chargé du fonctionnement et de l'animation de ce dispositif départemental d'accompagnement des élèves handicapés.</p> <p>A la rentrée 2016, un second poste sera ouvert. Les 2 enseignants travailleront de concert au fonctionnement et à l'animation de ce dispositif.</p> <p>Ces enseignants spécialisés, titulaires du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH, option D de préférence, exerceront leur fonction sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des Elèves Handicapés (ASH).</p>
Compétences particulières liées aux missions	<p>Ils sont les personnes ressource dans le fonctionnement du Service.</p> <p>Ce sont eux qui assurent, en relation avec l'IEN-ASH, le Médecin Conseiller Technique auprès de l'Inspecteur d'Académie et la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, l'animation de ce service pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser le recrutement des AVS et participer aux commissions de recrutement. • Assurer l'accompagnement des Auxiliaires de Vie Scolaire et des Emplois Vies Scolaire-ASEH, dont ils sont les référents, dans l'exercice de leurs missions professionnelles. • Organiser et planifier les emplois du temps des AVSi/AVSco et des EVS-ASEH avec les directeurs d'école ou les chefs d'établissement en s'appuyant sur le Projet Personnalisé de Scolarisation de chaque élève concerné, conformément à la notification de la CDAPH. • Assurer la liaison entre les services de l'Inspection Académique et les AVS / EVSASEH pour les questions administratives et financières des intéressés. • Concevoir et coordonner un programme annuel d'information et de formation spécifique à l'exercice de la fonction d'AVS ou d'EVS-ASEH. • Participer à la formation des AVS et des EVS-ASEH. • Participer à la formation des enseignants qui accueillent des AVS ou des EVSASEH dans leur classe. • Assurer aide et soutien à leurs différentes sollicitations. • Collaborer avec les autres partenaires de la scolarisation des élèves handicapés : famille, enseignant référent, équipe pédagogique, MDPH, professionnels de santé ... • Mettre en place, en accord avec le Médecin Education Nationale responsable départemental, des « groupes de parole », pour aborder les aspects relationnels et personnels vécus dans les situations de scolarisation. • Faire le lien avec la gestion du matériel pédagogique adapté mis à la disposition des élèves par l'Education Nationale.
Conditions d'exercice spécifiques	Il rend compte de son action à l'IEN de circonscription et à l'IEN ASH par un rapport d'activité annuel.
Qualifications requises	
Quotité de travail	100%
Durée de la mission	

Fiche de poste Coordonnateur Pédagogique

Intitulé du poste	Coordonnateur Pédagogique au CMPP
Résidence administrative	CMPP Chartres et Dreux
Secteur d'intervention	
Missions	<p>La mission des CMPP recouvre une dimension psychopédagogique. Le coordonnateur viendrait renforcer cette dimension déjà mise en œuvre Sur les 2 CMPP. Personne ressource dans son domaine spécifique, il recueille les éléments qualitatifs et quantitatifs nécessaires à l'évaluation des situations afin d'enrichir l'articulation entre les informations pédagogiques et les informations cliniques.</p> <p>Son action, intégrée au projet de service, est placée sous l'autorité fonctionnelle des directeurs des CMPP. Le coordonnateur participe activement à la mise en œuvre des actions favorisant l'inclusion scolaire des enfants et ce dans le respect des projets de soins concertés en équipe pluridisciplinaire et placés sous la responsabilité médicale.</p> <p>Interface privilégiée entre les 2 CMPP et l'inspection de l'Education Nationale, il facilite la fluidité des informations entre ces 2 entités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination avec le milieu scolaire et les partenaires • Participer à la représentation de l'action des CMPP dans différents lieux (EE, ESS). • Coordonner les enseignants des CMPP. • Participer aux synthèses d'orientation et d'évolution ainsi qu'au suivi des préconisations • Recevoir les familles. • Assurer le suivi de la demande des familles pour dossiers MDA. • Conforter le développement des ressources psychopédagogiques des CMPP. • Participer au travail d'information, de prévention et de conseil dans les lieux de scolarisation. • Participer au travail d'élaboration et de suivi du projet d'établissement.
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> • Qualités d'écoute et de dialogue. • Capacités d'adaptabilité dans la relation. • Rigueur, organisation, aptitude à la conduite de réunion. • Capacités à travailler en équipe pluri-professionnelle. • Actualisation des connaissances. Des publics à besoins particuliers. • Du système éducatif en général, veille à l'actualisation des modifications dans ce domaine. • Des missions d'un CMPP, du projet d'établissement, du réseau. • Des partenaires institutionnels, des procédures (ARS-MDA...) .
Conditions d'exercice spécifiques	Il rend compte de son action à l'IEN de circonscription et à l'IEN ASH par un rapport d'activité annuel
Qualifications requises	CAPPEI ou CAPAIS ou CAPA-SH
Quotité de travail	100%
Durée de la mission	

Fiche de poste enseignant des UE des SPIJ 28

Intitulé du poste	Enseignant de l'Education Nationale, placé sous l'autorité hiérarchique de la DSDEN et sous la responsabilité fonctionnelle du chef de service.
Résidence administrative	Direction Des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Eure et Loir 15 Place de la République 28000 Chartres
Secteur d'intervention	Unités d'enseignement des Services de Psychiatrie Infanto -Juvénile soit : <ul style="list-style-type: none"> • Chartres (St Brice et Hôtel Dieu) • Châteaudun • Dreux
Missions	<p>Assurer une fonction d'expert de l'analyse des Besoins Educatifs Particuliers et des réponses à construire en définissant des stratégies personnalisées et explicites, en adaptant les situations d'apprentissages, les supports d'enseignement et d'évaluation. (Cf. BO n.7 du 16/02/2017)</p> <p>Au sein de l'UE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer pour chaque enfant un projet scolaire s'inscrivant dans son projet de soin individualisé • Participer à l'étude des dossiers des enfants et des adolescents présentés en réunion pluridisciplinaire pour un avis pédagogique • Assurer un suivi pédagogique auprès des élèves scolarisés en milieu ordinaire bénéficiant d'Hôpitaux de jour ou de temps plein • Elaborer, Actualiser et évaluer le projet pédagogique de chaque élève • Mettre en œuvre les modalités d'apprentissage et les outils d'adaptation dans la classe de l'UE • Participer aux différentes réunions institutionnelles (synthèse, réunion d'équipes pluridisciplinaires, réunions entre enseignants) <p>En lien avec les établissements scolaires et les différents partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un lien avec l'établissement scolaire de référence de l'élève • Travailler au maintien de la scolarité, à la reprise de la scolarité, à l'inclusion • Accompagner la scolarisation • Participer aux ESS, aux équipes éducatives, aux PAP et à certains PAI partenaires de soins • Collaborer avec les autres équipes institutionnelles et les équipes pédagogiques • Prendre contact régulièrement avec les enseignants (RDV, téléphone ou mail) pour compléter les bilans et suivre l'évolution de l'enfant • Collaborer pour des formations ASH ou des groupes de travaux • Intervenir auprès d'équipes d'établissements scolaires <p>Etre personne ressource dans les situations diverses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observer les enfants pour faire une évaluation (au sein de l'UE ou dans l'établissement de référence) pour compléter les bilans pédagogiques • Observer les enfants dans l'établissement de référence et/ou au sein de l'UE pour proposer des aménagements • Accueillir sur l'UE, les enseignants et les AVS • Co-construire la PAOA
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des problématiques liées aux troubles des apprentissages et de la scolarisation des élèves handicapés • Connaissance de la pathologie mentale • Connaissance actualisée des dispositifs spécialisés, du système éducatif du Premier et du Second Degré

	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences relationnelles avec les familles, les équipes pluridisciplinaires et les partenaires • Capacité à communiquer et à transmettre • Rigueur, méthode, sens de l'organisation et qualités rédactionnelles • Aptitude à l'innovation pédagogique • Savoir impulser, accompagner • Disponibilité, mobilité et réactivité • Maîtrise de l'outil informatique et multimédia • Savoir travailler en équipe
Conditions d'exercice spécifiques	Enfants et adolescents du CMP et des Hôpitaux de jour de 3 à 16 (voire 17 ans) hors UEMA
Qualifications requises	CAPPEI ou CAPAIS ou CAPA-SH
Quotité de travail	100%
Durée de la mission	

POSTE À EXIGENCE PARTICULIERE / À PROFIL

Intitulé du poste	Enseignant auprès des EFIV (Enfants issus des Familles Itinérantes et de Voyageurs) 1^{er} et 2nd degrés
Affectation	Circonscription ASH
Résidence administrative	Direction des services départementaux de l'Education Nationale 28 15 Place de la République 28000 Chartres
Secteur d'intervention	Etablissements chartrains des 1 ^{er} et 2 nd degrés
Missions	<p>«Les déplacements ne favorisent pas la continuité scolaire et les apprentissages. Or ils ne doivent faire obstacle, ni aux projets de scolarité des élèves et leurs parents, ni à la poursuite des objectifs d'apprentissage définis par le socle commun. »</p> <p>La prise en compte de la variété des situations territoriales est prévue par la circulaire ministérielle n° 2012-142 du 2-10-2012 qui encourage la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement à la scolarité.</p> <p>Il s'agit de proposer des aides personnalisées pour prévenir la déscolarisation, favoriser la scolarisation dès l'école maternelle et accompagner les familles à surmonter leurs appréhensions.</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis par la circulaire 2012-142 en matière de scolarisation des EFIV. • Évaluer les connaissances et compétences des EFIV et proposer des prises en charge adaptées. • Assurer des temps de prise en charge adaptés aux besoins identifiés des élèves EFIV : enseignement du français écrit et utilisation d'outils proches de ceux utilisés par les enseignants spécialisés. • Assurer le suivi de la scolarité avec les enseignants, les directeurs, les chefs d'établissements et les familles (mise en place et valorisation du livret de suivi). • Travailler en lien avec le CASNAV et s'impliquer dans les projets impulsés au niveau départemental. • Accompagner les enseignants des élèves EFIV dans leur recherche d'outils pédagogiques adaptés. • Jouer un rôle de médiateur entre les familles et les enseignants.
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances des méthodes et outils pédagogiques adaptés à ce public ou expérience auprès des élèves en difficulté, expérience dans le domaine de l'apprentissage des bases de la langue française (lecture, écriture, oral) ; formation FLE appréciée. • Connaissance ou réelle volonté d'appropriation des problématiques d'apprentissages propres au public EFIV ; capacité à adapter son enseignement à des élèves au degré d'acculturation hétérogène et parfois éloigné des codes de l'école ; capacité à gérer un public hétérogène. • Capacités à travailler en équipe avec une approche réflexive dans le domaine pédagogique et éducatif. • Capacités relationnelles de négociation et d'argumentation tant en direction des adultes que des élèves. • Connaissances et intérêt particulier pour la problématique liée à l'accueil des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs ; être en mesure d'instaurer une relation de qualité adaptée avec les familles : accueil, incitation à la scolarisation, travail sur l'assiduité. • Maîtrise de l'outil informatique.
Conditions d'exercice spécifiques	Un poste d'enseignant du 1er degré à temps complet est ouvert au collège Mathurin Régnier de Chartres (établissement administratif de rattachement). Les unités

	<p>d'exercice 1er et 2nd degrés seront les écoles chartraines de la circonscription de Chartres II et les collèges Victor Hugo et Mathurin Régnier de Chartres.</p> <p>La charge de travail du référent numérique dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.</p> <p>Les temps de fonctionnement sur les différentes unités seront définis en fonction des besoins recensés et des priorités définies par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.</p>
Qualifications requises	Sans objet
Quotité de travail	100%
Régime indemnitaire	
Durée de la mission	

Fiche de poste enseignant référent Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés

Intitulé du poste	Référént PIAL
Résidence administrative	Direction Des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Eure et Loir 15 Place 15 Place de la République 28 000 Chartres
Secteur d'intervention	Les secteurs d'expérimentation du PIAL
Missions	<p>Ses missions sont ainsi définies dans le cadre du secteur d'expérimentation du PIAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en place et le suivi de l'expérimentation dans le département • Contribuer à la bonne Information de l'ensemble de la communauté éducative sur le dispositif • Etre l'interlocuteur de la MDA et des enseignants référents ASH pour les élèves concernés par le secteur d'expérimentation • Etre le référent de l'expérimentation pour les écoles, les circonscriptions et les établissements concernés, en veillant à une bonne articulation entre le 1^{er} et le 2nd degrés • Contribuer à organiser le service des AESH, en fonction du recensement des besoins des élèves en situation de handicap, de leur évolution, des besoins de l'établissement ou de la circonscription et des compétences des AESH, dans le respect du contingent d'AESH attribué au PIAL • Tenir à jour régulièrement la base de données concernant le PIAL • Participer aux réunions de régulation du PIAL • Contribuer à la formation des accompagnants, en lien avec les enseignants concernés, en aidant à faire évoluer les modalités d'accompagnement humain.
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance réelle des problématiques liées aux divers handicaps et aux besoins des élèves qui en découlent • Connaissance des missions des AESH • Compétences relationnelles • Rigueur, méthode, sens de l'organisation et qualités rédactionnelles • Aptitudes à l'innovation pédagogique • Grande disponibilité • Capacité à communiquer et à transmettre • Savoir impulser, innover et accompagner • Esprit d'initiative • Maîtrise de l'outil informatique et multimédia • Capacité à participer à la conception de l'offre de formation. • Capacité à être personne ressource
Conditions d'exercice spécifiques	Emploi placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH en charge des enseignements adaptés et sous l'autorité du Directeur Académique. Il rend compte de son action à l'IEN ASH par un rapport d'activité annuel.
Qualifications requises	CAPPEI ou CAPSAIS ou CAPA-SH
Quotité de travail	50% pour le PIAL / 50% référent handicap pour les DAME
Durée de la mission	

POSTE À EXIGENCE PARTICULIERE / À PROFIL

Intitulé du poste	Enseignant Référent aux Usages du Numérique (eRUN)
Affectation	Circonscription du 1 ^{er} degré ou ASH
Résidence administrative	Direction des services départementaux de l'Education Nationale 28 15 Place de la République 28000 Chartres
Secteur d'intervention	L'ensemble de la circonscription
Missions	<p>L'enseignant référent aux usages du numérique a une mission d'ordre technique mais surtout pédagogique. Sa contribution peut aussi être requise dans le cadre de toute action liée aux programmes de travail de la circonscription, du département, de l'académie.</p> <p>Ses missions comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnement des équipes enseignantes dans le développement des usages du numérique dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, • l'analyse et la production de ressources pédagogiques, • l'aide et le conseil auprès des enseignants, des IEN, des élus pour le développement du numérique à l'école. <p>Activités : Ses actions se déclinent dans les domaines suivants :</p> <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • aider à concevoir, animer, évaluer des dispositifs de formation (animations pédagogiques, formations départementales, parcours M@gistère, etc.), • accompagner et suivre des projets pédagogiques. <p><u>Impulsion, animation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • participer à la diffusion de l'information relative au développement du numérique à l'école, • repérer des pratiques à valoriser et suivre des expérimentations, • élaborer et mutualiser des documents et des ressources, • assurer une attitude de veille pédagogique et institutionnelle. <p><u>Aide au pilotage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • fournir les éléments nécessaires à la constitution d'un tableau de bord du numérique à l'école pour la circonscription ; • assurer la mise en œuvre et le suivi d'opérations nationales, académiques, départementales, et/ou de circonscription (enquêtes, BE1D, Affelnet...)
Compétences particulières liées aux missions	<p>Les documents de référence sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le référentiel de compétences des enseignants (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) • le C2i niveau 2 "Enseignant" défini dans la circulaire n° 2005-222 du 19 décembre 2005 <p>Il est tout particulièrement attendu de l'enseignant référent aux usages du numérique :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ une expérience en matière d'usage du numérique avec les élèves ; ➤ une attitude de veille pédagogique et institutionnelle ; ➤ des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif ; ➤ des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.
Conditions d'exercice spécifiques	<p>L'enseignant référent aux usages du numérique fait partie de l'équipe de circonscription : sous l'autorité de l'IEN il participe à la mise en œuvre du pilotage de la circonscription. Il participe également autant que de besoin aux travaux du pôle départemental numérique piloté par l'IEN chargé de la mission. Il peut également lui être demandé de participer à différents groupes départementaux placés sous la responsabilité des IEN chargés de mission. Il a alors vocation à s'impliquer dans les travaux du groupe départemental pour favoriser l'intégration du numérique dans les ressources produites, les modules de formation conçus et les projets développés.</p> <p>La charge de travail du référent numérique dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.</p> <p>Il rend compte de son action à l'IEN de circonscription et à l'IEN chargé de la mission numérique par un rapport d'activité annuel. Le volet de la mission en circonscription et celui comptant pour le département sont étroitement articulés. Ils représentent chacun une part égale de la mission (en volume horaire)</p>
Qualifications requises	Être titulaire du CAFIPEMF avec l'option « enseignement et numérique » sera apprécié.
Quotité de travail	Décharge d'enseignement de 50% par circonscription
Régime indemnitaire	IMP de catégorie 1 : 1250 €/an
Durée de la mission	

Profil de poste

Enseignant mis à disposition par les services de l'Education nationale à la MDA

Intitulé du poste	Chef de service enfance & jeunesse A la Maison Départementale de l'Autonomie
Résidence administrative	Maison Départementale de l'Autonomie
Secteur d'intervention	Tout le département
Missions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Piloter le service « Enfance & Jeunesse » de la MDA : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre les évolutions législatives et réglementaires depuis la loi du 11 février 2005 et ses décrets d'application dans le domaine de l'enfance handicapée. ✓ Manager les équipes du service et coordonner leur travail. ✓ Coordonner organiser les équipes pluridisciplinaires. ✓ Mettre à plat les procédures existantes pour tendre vers l'élaboration des plans personnalisés de compensation. ✓ Développer les interactions à mettre en œuvre avec le secteur adulte de la MDA. ✓ Garantir la transversalité avec les autres services de la MDA. 2. Superviser l'instruction des dossiers de demande relatifs aux enfants handicapés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Superviser et contrôler l'instruction des demandes relatives aux enfants handicapés, aux AVS et aux intégrations en ULIS en liaison avec les équipes de suivi de la scolarisation. 3. Participer à l'élaboration des plans personnalisés de compensation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gérer le calendrier des demandes à examiner en équipe pluridisciplinaire. ✓ Vérifier la présence des différents éléments d'évaluation transmis dans cadre de l'examen du dossier. ✓ Faire une synthèse et élaborer pour chaque dossier une proposition de plan personnalisé de compensation. ✓ Participer aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire qui arrêtent le plan personnalisé de compensation à présenter pour décision à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). ✓ Communiquer par courrier aux familles la proposition de plan pour qu'elles formulent leurs observations. 4. Présenter à la Commission des Droits et de l'autonomie des Personnes Handicapées les dossiers : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparer les réunions des commissions plénières du Service « Enfance-Jeunesse » (synthèse des dossiers). ✓ Présenter les dossiers à la CDAPH. ✓ Communiquer aux membres de la CDAPH, les informations sur l'activité de la MDA (nouvelles procédures, rencontres avec les partenaires, nouveaux projets). 5. Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrôler les notifications de décisions. ✓ Assurer le suivi des décisions et si besoin informer les familles des décisions prises par la CDAPH. ✓ Organiser si nécessaire des commissions pour étudier les situations critiques. ✓ Organiser en lien avec l'ARS des réunions bisannuelles dans les différents de bassin de vie afin de garantir des réponses pour tous les enfants handicapés. 6. Animer un réseau avec les partenaires en charge des politiques relatives aux enfants handicapés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Représenter la MDA dans les réunions institutionnelles. ✓ Travailler en lien avec les différents partenaires dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance.

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir et coordonner des actions en direction de l'enfance handicapée dans toutes ses composantes sociales (scolarité, loisirs, mode de garde, etc...). ✓ Promouvoir en lien avec les partenaires (Conseil départemental, ARS, Education nationale, DDSCPP, ESMS, CMP, CAF, Associations de parents d'enfants handicapés, etc..) une politique d'inclusion en faveur des enfants handicapés. ✓ Apporter un conseil technique aux professionnels et aux associations. ✓ Etre le référent MDA auprès des Services de l'inspection académique, des équipes de suivi de la scolarisation et des enseignants référents.
Conditions d'exercice spécifiques	Il rend compte de son action à l'IEN ASH par un rapport d'activité annuel.
Qualifications requises	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Titulaire du CAPA SH ou CAPPEI. ✓ Maîtrise du domaine du secteur social, médico-social et sanitaire. ✓ Maîtrise du système scolaire et de son environnement. ✓ Esprit d'analyse, d'initiative et de synthèse, sens de l'organisation. ✓ Qualités relationnelles et rédactionnelles alliées à une grande rigueur professionnelle. ✓ Sens de l'organisation et du travail en équipe. ✓ Maîtrise de l'outil informatique.
Quotité de travail	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Quotité de temps de travail et organisation annuelle : Temps plein, soit 1 607 heures par an, soit 41 semaines X 39 heures/semaine. Horaires de travail : variables dans l'amplitude 8 heures-18heures. Droits à congés annuels : 55 jours, soit 11 semaines.
Durée de la mission	

POSTE À EXIGENCE PARTICULIERE / À PROFIL

Intitulé du poste	RMC (Réfèrent Mathématiques de circonscription)
Affectation	Ecole de rattachement
Résidence administrative	Circonscription d'exercice
Secteur d'intervention	Le département d'Eure-et-Loir
Missions	<p>Le RMC apporte son appui aux enseignants, aux directeurs et aux équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires du département en mathématiques. Il les accompagne et les conseille sur leur lieu d'exercice, ponctuellement ou dans la durée, à leur demande ou pour répondre à celle de l'IEN. Il assiste les équipes pédagogiques et les directeurs d'école dans l'analyse des besoins des élèves et la définition des actions à entreprendre pour renforcer les apprentissages en mathématiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour cela, il est amené à alterner des périodes d'accompagnement personnalisé et des périodes de travail en petit groupe en dehors de la classe. Il peut également être amené à participer à des conseils des maîtres ou de cycle pour y apporter son expertise. • Il contribue à conseiller, à accompagner, à assurer la formation des enseignants et des équipes. Pour cela, il est amené à apporter son expertise pédagogique à l'élaboration de projets de réseau, d'école ou de cycles. • Son action se traduira aussi dans des projets de liaisons GS-CP et/ou CM2-6ème, ainsi que dans le volet pédagogique des conseils école-collège.
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences avérées dans l'enseignement des mathématiques : disciplinaires, didactiques et pédagogiques. • S'inscrire et s'impliquer dans la dynamique de formation qui sera mise en place au niveau académique et national (prévue sur deux ans). • Goût prononcé pour le travail par projet en petits groupes, privilégiant l'écoute et le dialogue. • Savoir s'adresser à des professeurs des écoles en exercice, des formateurs départementaux, des conseillers pédagogiques, des professeurs en collège ou en lycée. • Les connaissances et compétences en algorithmique et informatique (Scratch par exemple) sont un atout supplémentaire.
Conditions d'exercice spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Travail à mi-temps. • Le formateur interviendra dans les circonscriptions identifiées par les IA-DASEN et les IEN comme étant les plus en attente d'accompagnement (classes de REP, de REP+, en zones rurales). • L'autorité hiérarchique du formateur ne sera pas modifiée. Toutefois, ses actions seront coordonnées par le chargé de mission académique • Mobilité à prévoir entre les circonscriptions concernées par le plan de formation et des réunions académiques de coordination.
Qualifications requises	Être titulaire du CAFIPEMF
Quotité de travail	100%
Régime indemnitaire	
Durée de la mission	3 ans

POSTE À EXIGENCE PARTICULIERE / À PROFIL

Intitulé du poste	Dispositif de régulation scolaire pour les élèves hautement perturbateurs
Affectation	<p>Affectation : Circonscription de Chartres 1</p> <p>Le candidat est rattaché au dispositif de régulation scolaire pour les élèves hautement perturbateurs dans le premier degré.</p> <p>Ce dispositif est sous la responsabilité de l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale d' Eure et Loir.</p>
Résidence administrative	<p>DSDEN 28</p> <p>15 place de la République 28000 Chartres</p>
Secteur d'intervention	Département d'Eure et Loir
Missions	<p>L'enseignant régulateur devra apporter son appui direct aux équipes pédagogiques confrontées à des élèves hautement perturbant dont les faits d'incivilité ou de violence provoquent le dysfonctionnement d'une classe ou d'une école.</p> <p>L'intervention d'un enseignant régulateur doit permettre un retour à l'équilibre sur l'école, un nouveau contrôle de la situation synonyme de prise de distance. Cette démarche est un moyen de rompre l'isolement du professeur en situation de crise.</p>
Compétences particulières liées aux missions	<p>Savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer une situation et son niveau de gravité. • Traiter la situation avec réactivité et analyse. • Avoir des aptitudes pour communiquer, rassurer. • Travailler avec les équipes enseignantes et les directeurs, les partenaires institutionnels et assurer le lien avec les familles. • Rendre compte à l'IEN référent, oralement et par écrit des situations suivies. • Connaitre le système éducatif. <p>Savoir - faire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenir dans les écoles dans des situations de crise. • Faire comprendre à l'élève, en lien avec sa famille, son besoin d'aide. • Poser des repères, aménager des espaces de médiation et des rituels de « désamorçages » offrant une voie de sortie possible. • Prendre en charge individuellement l'élève, si nécessaire. • Concevoir et mettre en œuvre des situations pédagogiques et éducatives. • Conseiller les enseignants et les directeurs dans l'accueil des élèves hautement perturbant et la gestion d'incidents graves ou dégradants le climat scolaire. • Savoir organiser son temps pour gérer plusieurs élèves en même temps, recevoir des consignes de plusieurs personnes à la fois. • Se positionner en terme de ressources auprès des écoles : participer à la formation des enseignants (par exemple : intervention stage directeur, animations pédagogiques) sous couvert de l'IEN référent. <p>Savoir - être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie et initiative. • Capacité à s'investir dans une formation (climat scolaire, gestion des conflits). • Savoir gérer le stress lié aux risques imprévus de la situation d'urgence. • Savoir concilier patience et fermeté vis-à-vis de l'élève et de son entourage.
Conditions d'exercice spécifiques	<p>Ce poste s'adresse à tous les enseignants.</p> <p>Les candidats devront faire preuve d'une connaissance des dispositifs institutionnels, des problématiques de la scolarisation des élèves à besoins particuliers et d'une volonté de s'investir auprès des élèves hautement perturbant.</p> <p>Les candidats devront être capables de travailler en partenariat.</p> <p>Ils devront posséder de réelles capacités de communication et d'organisation.</p>
Qualifications requises	/
Quotité de travail	100%
Régime indemnitaire	Frais de déplacement
Durée de la mission	/

POSTE À EXIGENCE PARTICULIERE / À PROFIL

Intitulé du poste	Scolarisation des moins de 3 ans
Affectation	En école
Résidence administrative	L'école de rattachement
Secteur d'intervention	La classe, l'école
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un premier rapport à l'école maternelle. • Élaborer avec les partenaires un emploi du temps et des contenus pédagogiques, prenant en compte les capacités, les besoins des jeunes enfants. • Prioriser la maîtrise de la langue, le langage, comme une compétence transversale. • Travailler sur la continuité pédagogique au sein du cycle 1. • Inscrire le projet d'accueil des tout petits dans le projet d'école. • Collaborer avec les partenaires du réseau petite enfance local (PMI, crèche, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants). • Accueillir les familles. • Établir un lien privilégié et de proximité entre l'école et la famille fondé sur la bienveillance, l'accueil, la volonté de faire participer les parents à des activités partagées sur le temps scolaire. • Développer une aide à la parentalité.
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> • Motivation et disponibilité. • Volonté de s'inscrire dans un dispositif innovant. • Capacité à établir et à enrichir la communication avec les familles, et leur participation au sein de la classe. • Capacité à avoir une posture et une éthique en direction des familles dans leur diversité. • Capacité à collaborer avec les partenaires de l'école, à s'inscrire et à mobiliser le réseau petite enfance local.
Conditions d'exercice spécifiques	Néant
Qualifications requises	Sans objet
Quotité de travail	100%
Régime indemnitaire	
Durée de la mission	